



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 22 mai 2014, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Présidence : Mme Carine Carvalho

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

Doyens : M. François Bussy, Doyen FGSE
Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit Sciences criminelles
M. Fabien Ohl, Doyen SSP
M. François Rosset, Doyen Lettres

Membres présents :

Mme Emmanuelle Jacquat, Mme Véronique Boillet, M. Nicolas Turtschi, Mme Sandra Félix, Mme Clémence Demay, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, M. Marc Schilliger, Mme Christiane Moro, M. Antoine Chollet, M. Jonas Schnyder, Mme Juliana Sobbia, M. John Antonakis, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Jean-Luc Epard, M. Benjamin Rudaz, M. Lazare Benaroyo, Mme Isabelle Decosterd, M. Niko Geldner, M. Alexandre Roulin, M. Omayya Dudin, Mme Natalie Neubert, M. Paul Majcherczyk, Mme Aurélia Kocher, M. Isac Pereira

Excusés :

Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
Mme Béatrice Desvergne, Doyenne FBM, M. Jörg Stolz, Doyen FTSR, M. Thomas von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

M. Raphaël Rousseleau, Mme Aline Hostettler, M. Jean-Loup Chappelet, M. Boris Vejdovsky, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, M. Goette Lorenz, M. Alessandro Villa, Mme Sara Cavalli, Mme Céline Rozenblat, M. Kevin Schweizer, M. Amaury Daele

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 6 mars 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction



5. Adoption du rapport de gestion 2013 (annexe)
6. Examen des comptes 2013 (annexe)
7. Examen du budget 2015 (annexe)
8. Réponse à l'interpellation Schnyder sur le rapport d'enquête sur la restauration à l'UNIL
9. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue de la Présidente

La Présidente Carine Carvalho accueille les membres présents et annonce les personnes excusées pour cette séance du Conseil de l'Université. Au vu du nombre faible de membres présents, et du quorum fixé à 23 personnes (Art. 23 du Règlement Interne), Carine Carvalho prie donc les membres du Conseil de ne pas partir de la salle avant que les points formels ne soient traités.

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

La Présidence propose comme scrutateurs Thierry Schiffmann et Lazare Benaroyo. Cette proposition ne rencontre aucune opposition, elle est considérée comme acceptée.

• Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est tacitement accepté.

• Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2013

Le Procès verbal du 6 mars 2014 ne suscite pas de demandes de modifications ni de remarques. Il est considéré comme adopté.

3. Communications du Bureau

Carine Carvalho signale sa probable absence à la séance du 20 novembre 2014, pour cause d'impératifs «biologiques». La séance sera présidée par la vice-présidente, Céline Rozenblat, ou un autre membre du Bureau.

Comme deuxième communication, la Présidente lance un appel à candidatures en vue de la constitution en septembre de la commission de sélection du recteur. Une des fonctions essentielles du Conseil de l'Université est en effet de proposer au Conseil d'Etat le nom du ou de la future recteur/rectrice de l'Université de Lausanne. Selon le calendrier actuel, cette commission serait élue et constituée lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Jonas Schnyder (étu.-SSP) pose la question de la composition de cette commission.

La Présidente signale que le Règlement d'application de la LUL indique une composition de 5 membres, dont trois membres issus du corps professoral (Art. 14. RLUL).

4. Communications de la Direction

La Présidente passe la parole à M. le Recteur Dominique Arlettaz.

Celui-ci commence par convier les membres du Conseil à la cérémonie du Dies Academicus qui se tiendra le lendemain matin à l'Amphimax.

Il aborde ensuite une très bonne nouvelle, en la forme d'une révision du barème de salaires des enseignant-e-s de l'UNIL, touchant notamment des Professeur-e-s ordinaires et des assistant-e-s. Les informations complètes sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet des Ressources humaines. Alors que ces barèmes touchent uniquement du personnel de l'UNIL, ils sont de la compétence du Conseil d'Etat. En 2008, l'opération DECFO a révisé tous les barèmes de l'Etat de Vaud, en touchant pour l'UNIL le personnel administratif et technique (PAT). Les enseignants n'étaient pas donc touchés. En 2006, l'échelle salariale des Maîtres assistant-e-s (MA) et des Professeur-e-s Assistants (PAST) a été révisée, avec une augmentation du minimum du barème salarial, soit pour les MA 19% d'augmentation, et environ la même chose pour les PAST, ce qui a touché du coup les barèmes des MER. Depuis 2010 la Direction a entamé les discussions avec le Département pour réévaluer les barèmes des autres catégories d'enseignants. S'en est ensuivie une comparaison de ces barèmes avec ceux pratiqués par les autres universités suisses, et une estimation des conséquences sur le budget de l'UNIL et sur la caisse de pension de l'Etat de Vaud. Ces discussions ont donc été longues, pour finalement qu'une décision parvienne le 13 mai 2014 à la Direction.

La comparaison a montré des différences, en particulier pour les assistant-e-s diplômé-e-s et les professeur-e-s ordinaires. Le Conseil d'Etat est donc entré en matière pour ces deux catégories.

Pour les professeur-e-s ordinaires, la modification aura lieu dès 1^{er} janvier 2015. Le minimum reste le même, mais le salaire maximum sera progressivement déplafonné. La progression salariale est actuellement limitée à 11 échelons. Elle passera donc à 17 échelons, avec une application progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Dominique Arlettaz précise que cette décision ne touche pas les professeur-e-s ordinaires cliniciens au CHUV, qui ont leur propre barème.

En ce qui concerne les assistant-e-s (premiers assistant-e-s, assistant-e-s diplômé-e-s, assistant-e-s étudiant-e-s), le nouveau barème entrera en vigueur en bloc au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit d'augmentations conséquentes : 22% d'augmentation pour les assistant-e-s étudiant-e-s (de 81 CHF à 99 CHF la demi-journée), de 11.2% pour les assistant-e-s diplômé-e-s en première année (de 58'445 CHF à 65'000 CHF), et finalement de 5.5% pour les premiers assistant-e-s, 75'811 CHF à 80'000 CHF).

Ces catégories de personnes, en particulier les assistant-e-s, représentent un nombre important de personnes touchées, avec un impact budgétaire 4.8 mio CHF pour 2015, pour passer progressivement à 7 mio CHF. Cette charge budgétaire est déjà présente dans le budget 2015 présenté ce soir. La discussion des salaires a amené à la découverte du besoin de la recapitalisation de la CPEV de la part de l'UNIL (à hauteur de 70 mio CHF). Ce montant ne sera pas demandé à l'UNIL. Les détails de ces changements sont sur le site des RH.

Le Recteur souligne que cette décision représente un soutien important du Conseil d'Etat à l'UNIL.

Mme Imesch-Oechslin (Prof.-Lettres) demande si les professeur-e-s associé-e-s et professeur-e-s assistant-e-s sont exclus de cette révision.

Dominique Arlettaz répond par la positive. La comparaison avec les autres universités n'a pas mis en évidence des différences salariales importantes pour ces fonctions, voire même des différences positives (l'UNIL rémunère mieux ces fonctions) pour ces catégories.

M. Geldner (Prof.-FBM) se réjouit de cette augmentation, et demande si celle-ci sera budgétairement neutre pour les départements.

Le Recteur signale que ces montants supplémentaires ne sont pas actuellement dans le budget des départements, car la décision était encore pendante. Ces sommes sont actuellement à la Direction et seront réparties ensuite dans les Instituts. L'opération sera donc neutre pour les structures.

5. Adoption du rapport de gestion 2013

Carine Carvalho propose, pour ce point comme pour les deux suivants, de procéder en donnant d'abord la parole à la Direction, puis à la Commission des finances et de gestion, puis à la salle pour des questions.

Dominique Arlettaz entame donc ce point. Il précise d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'activité, mais bien d'un suivi du plan stratégique et de sa mise en œuvre. Dans ce cas, il s'agit du plan stratégique 2012-2017. La structure du rapport de gestion est donc calquée sur celle du plan stratégique. Si approuvé ce soir, ce rapport sera soumis aux autorités, et évalué au semestre d'automne. Le document inclut également de brefs rapports des activités qui se déroulent dans les facultés elles-mêmes.

La Présidente passe la parole à Mme. Patrizia Ponti (PAT-Lettres), en l'absence du Président de la Commission Alessandro Villa (Prof.-HEC), et remercie la Commission pour son travail important.

Par la voix de Mme Ponti, la Commission détaille ses activités et ses remarques. La séance s'est tenue le 11 avril 2014 en présence de M. le Recteur Dominique Arlettaz, de M. Pierre Wyss (Service Financier), de Mmes Angélique Lucchina et de Diane Schlaeffli (Service Financier) et de Mme Suzanne Fürst du secrétariat de l'UNIL.

La Commission salue la transparence et la qualité du rapport de l'Université, notamment le chapitre « Le Plan stratégique : un contrat de confiance » qui relève les points saillants en perspective du Plan stratégique 2012-2017. Les explications claires et détaillées fournies par M. le Recteur et la conversation franche et transparente qui s'en est suivie ont été très appréciées par la Commission. Dans le détail, la Commission souligne plusieurs points, regroupés par axe stratégique.

Pour le premier axe «Etudes», l'amélioration du taux d'encadrement à l'UNIL et la mise à disposition de ressources financières à cet effet, avec un budget croissant plus rapidement que le nombre d'étudiant-e-s.

Le nombre d'étudiant-e-s en Masters à temps partiel n'est pas en train d'exploser, ce qui rend la possibilité d'étendre cette modalité aux cursus de Bachelor prématurée, sans l'écarter totalement dans un moyen terme.

La durée moyenne pour achever un Bachelor est de 3.5 années à l'UNIL, soit légèrement moins que la moyenne suisse (3.9 années). La Commission se pose la question de la possibilité de raccourcir les durées des études (dans le cas d'un-e très bon-ne étudiant-e), car il n'y a pas d'obstacles règlementaire a priori pour une durée minimale (exception faite pour la première année).

Finalement, L'UNIL a introduit la possibilité d'accepter des personnes ayant eu un échec définitif mais souhaitant reprendre des études universitaires après un délai de 8 ans. Le but, comme pour les études à temps partiel est de donner le signal à la société qu'il est possible de faire des études universitaires avec un parcours atypique.

Mme Patrizia Ponti passe ensuite à l'axe Recherche. La performance de l'UNIL est jugée bonne par la Commission, qui estime que la Direction met en place des dispositifs pour renforcer les demandes de subsides et les fonds de recherche, par exemple en offrant une décharge partielle de cours pendant un semestre pour les

postes professoraux en titularisation conditionnelle et les Maîtres assistant-e-s, ou encore une aide à la préparation de projets européens.

Le problème de logement, connu de la région lémanique, affecte également les chercheur-e-s, notamment ceux arrivant de l'étranger. Un projet de «Welcome Center» est en cours pour accueillir les nouveaux chercheur-e-s mais sa réalisation n'est pas pour le court terme.

Le troisième axe intitulé «Société» mentionne notamment les événements grand-public (4 à 5 par ans) organisés par l'UNIL pour faire connaître ses activités et garder un contact étroit avec la société civile. En 2013 par exemple a eu lieu la conférence publique du Dalai-Lama sur le thème de la fin de vie.

Sur le quatrième axe, celui de la Politique institutionnelle, la Commission signale que les Facultés et certains grands instituts ont désormais à disposition depuis l'automne 2013 des cartes d'achat pour faciliter certaines opérations nécessitant le recours à ces cartes de crédit et ainsi garder une comptabilité précise de ces dépenses. Les Facultés gèrent selon leurs procédures spécifiques l'usage de ces cartes. Enfin, l'accès aux programmes doctoraux est très variable entre les Facultés, malgré le fait que 94% des doctorant-e-s de l'UNIL, au lieu de 79% en 2012, bénéficiaient, en 2013, de la possibilité d'accéder à un ou à plusieurs programmes doctoraux dans un domaine scientifique correspondant à leur sujet de leur thèse. Parmi ces 94% ayant accès, 87% de ceux-ci en ont saisi l'occasion.

En conclusion, la Commission des Finances et de Gestion se félicite de voir que la gestion par la Direction de l'UNIL a été effectuée en conformité avec le plan stratégique adopté par le Conseil de l'Université. Le Rapport de Gestion 2013 montre le dynamisme de l'UNIL et la Commission a apprécié les détails fournis, qui permettent de se faire une idée claire des aspects variés dont relève la gestion de l'UNIL.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime recommande au Conseil de l'UNIL d'approuver le Rapport de Gestion 2013 de l'Université de Lausanne.

Carine Carvalho ouvre la discussion avec la salle.

M. Desmarais-Tremblay (étu.-HEC), membre commission de gestion, remercie Patrizia Ponti pour son intervention, et regrette simplement que le powerpoint n'ait pas fait l'objet d'une consultation auprès des autres membres de la commission. Hormis ce point il recommande également d'approuver le rapport de gestion.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe donc au vote.

Le rapport de gestion 2013 de l'Université de Lausanne est approuvé par 25 oui, 0 non et 1 abstention.

6. Examen des comptes 2013 (annexe)

La Présidente repasse la parole à M. le Recteur Dominique Arlettaz.

Celui-ci commence par indiquer que la situation financière de l'UNIL est saine, presque trop saine ! En effet, les comptes 2013 affichent un excédent de produit de 7 mio CHF. Cet excédent s'explique par un excédent de produit de 4.2 mio CHF, et le FRI à hauteur de 2.8 mio CHF. Ce dernier montant est principalement constitué de mises en réserve, soit pour la mise sur pied du système informatique GESTUD et du système de gestion des ressources humaines. Le FRI a donc été augmenté en perspective de ces projets longs. L'excédent de produit est plus exceptionnel, car le budget était proche de l'équilibre lors des derniers exercices. Cela s'explique en partie par la dissolution d'une provision de 3 mio CHF constituée pour couvrir des responsabilités civiles par l'UNIL. Cette mesure date de 2005, suite à des demandes émanant de l'Etat de Vaud.

En 2013 le Conseil d'Etat a pris la position de faire assumer à l'UNIL les coûts allant jusqu'à 1 mio CHF, l'Etat couvrant les montants supérieurs. La provision a donc été dissoute, et remise dans le budget.

Autre source de «surplus», la comptabilisation de la subvention fédérale a changé. Lors de l'établissement du budget, le montant de cette subvention n'est pas connu. Jusqu'en 2012, le montant était connu en décembre de l'année budgétaire, soit 2 ans après l'établissement du budget. En décembre 2013, un plan d'économie a été refusé par le Conseil National. La subvention a été donc plus élevée qu'anticipé.

En outre, le Conseil Fédéral a décidé de synchroniser le versement des subventions à l'année concernée. Auparavant, les Universités recevaient par exemple en 2012 la subvention pour l'année 2011. Dorénavant la subvention pour 2013 sera versée en 2013. En faisant le calcul, une subvention n'arrivera jamais (celle de 2012 qui devait arriver en 2013). Un recours a été déposé par les cantons concernés et est actuellement pendant.

La subvention augmentant d'une année à l'autre, cette année d'avance induit un montant plus élevé qu'attendu. Dominique Arlettaz précise que cette décision est tombée aux environs du 15 décembre 2013, soit extrêmement tard dans l'année comptable. Ces excédents ont été versés dans le FRI et permettront de financer des investissements, par exemple les serres de la FBM actuellement en réfection. La facturation de ces travaux est en retard, et sera donc comptabilisée sous 2014, créant donc des «économies» sur le budget 2013.

La Présidente Carine Carvalho repasse la parole à Patrizia Ponti pour le compte-rendu de la Commission des Finances et de Gestion.

Celle-ci note d'entrée que les auditeurs externes confirment que les comptes sont conformes.

L'exercice 2013 montre un excédent des produits de 9'846 KFr par rapport au budget 2013. Cet excédent de produits est dû principalement à une subvention fédérale plus élevée que celle initialement budgétée, comme rappelé par le Recteur, ainsi qu'une augmentation des overheads tirés des fonds du FNS, des taxes et émoluments et d'autres produits. Seule la subvention de la Confédération pour les investissements montre un écart négatif (de l'ordre de 1'462 KFr).

L'exercice 2013 montre moins de charges pour 1'669 KFr par rapport au budget 2013. Les charges de 2013 ont toutefois augmenté de près de 10 mio CHF par rapport à 2012, presque entièrement dû à la rubrique «Personnel».

Au cours de l'exercice 2013 les produits ont dépassé les charges de 7'036 KFr. Cette somme importante représente toutefois seulement 1.63% des charges. Cet excédent est porté en augmentation du FRI qui passe de 33'110'546.12 CHF à 40'146'630.67 CHF au cours de l'exercice 2013.

En conclusion, la Commission des Finances et de Gestion a obtenu de la Direction des réponses précises et entièrement satisfaisantes à ses questions. L'auditeur externe (Ernst & Young SA) mandaté par l'Etat de Vaud confirme dans son rapport daté du 19 mars 2014 que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues dans la loi sur l'UNIL, et recommande d'approuver les comptes 2013.

Fort de ces constats, la Commission des Finances et de Gestion recommande au Conseil de l'UNIL d'accepter les comptes 2013.

La Présidente remercie Mme Patrizia Ponti, se tourne vers la salle et ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, le document est soumis au vote.

Les comptes 2013 de l'Université de Lausanne sont approuvés par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

7. Examen du budget 2015 (annexe)

La Présidente repasse la parole à M. le Recteur Dominique Arlettaz.

Celui-ci commence par indiquer que le budget 2015 comporte d'assez bons chiffres avec une augmentation de charges de 20 mio CHF, dont 15.4 mio CHF pour les Facultés. Les produits suivent la même tendance, avec une hausse budgétisée de 20.5 mio CHF. Le Budget prévoit comme d'habitude plus de charges que de produits, en sachant qu'en général, les comptes sont au pire légèrement déficitaires, mais en général positifs. En cas de déficit annoncé, l'UNIL a la possibilité de puiser dans le FRI. Ce recours au FRI pourrait être plus grand si les décisions cantonales vont dans le mauvais sens. L'augmentation demandée au canton est de 10.5 mio CHF. Il est possible que l'entier de cette augmentation ne soit pas accordé. Si par exemple le canton n'accordait que 6 mio CHF de plus, les budgets de faculté ne seraient pas touchés, et le FRI serait mis à contribution à hauteur de 4.5 mio CHF. Concernant les autres sources de financement, la subvention fédérale passe de 70 à 76.7 mio CHF (vérifier chiffres), pour les raisons expliquées plus haut (anticipation du versement de la subvention).

Le reste de l'augmentation budgétaire suit la croissance naturelle du nombre d'étudiant-e-s, dynamique amplifiée par le transfert à l'UNIL de l'ISSUL et des augmentations de capacité dans les cursus de médecine.

Dominique Arlettaz ajoute deux commentaires complémentaires. Premièrement, il souligne le bon soutien des pouvoirs publics à l'UNIL, en l'illustrant par une subvention cantonale en augmentation de 29% sur 8 ans, à mettre en lumière de du nombre d'étudiant-e-s qui augmente de 27% et des charges augmentant de 39%. Le budget a donc une croissance supérieure à celle des effectifs. En valeur absolue, cela représente 135 mio CHF de plus sur 8 ans.

Enfin, un effort particulier est porté en 2015 sur la faculté des HEC, qui connaît une croissance très forte. Par exemple, la première année de bachelor 2015 sera organisée en trois volées parallèles pour absorber les effectifs étudiants.

Finalement, le centre Walras-Pareto sera transféré de la Faculté de Droit à celle des SSP (850'000 CHF de budget).

Patrizia Ponti reprend la parole pour la Commission. Celle-ci note tout d'abord des changements de budgets facultaires sous l'effet des restructurations (intégration de l'IDHEAP en Faculté de Droit, du pôle «Tourisme» de l'IUKB à la FGSE dès le 1^{er} janvier 2015, transfert du centre Walras-Pareto de Droit à SSP).

La commission note que le projet de budget ordinaire présenté pour 2015, en augmentation de 4.3%, soit 20.5 mio CHF par rapport au budget 2014, est soutenu par une augmentation à peu près identique de la subvention cantonale, des subventions de la Confédération et des participations des autres collectivités publiques. Pour mémoire, l'augmentation proposée au budget 2014 était de 24 mio CHF. Les charges donc arrivent à une somme globale de CHF 479.6 mio CHF. L'augmentation des charges ralentit légèrement.

Pour 2015, le changement de comptabilité de versement de la subvention fédérale (LAU), déjà expliqué, a pour effet une forte augmentation (+6.2 mio CHF) de cette ligne des recettes. En ce qui concerne les taxes d'études, les derniers flux d'étudiant-e-s servent de référence.

Les sommes venant de l'accord intercantonal (AIU), de l'ordre de 62 mio CHF sont fixées par étudiant. Or pour 2015 les montants ont été revus à la hausse, passant respectivement de 10 à 11 KCHF pour un étudiant en sciences humaines et sociales, et de 24 à 26 KCHF pour un étudiant en sciences naturelles.

La rapporteuse de la commission souligne que les instructions budgétaires 2015 de l'Etat de Vaud n'ont pas encore été émises. Les chiffres présentés concernant l'Etat de Vaud sont donc provisoires et sujets à variations. Le budget de l'Etat n'est voté que vers la fin de l'année par le Grand Conseil.

Les budgets des facultés augmentent entre 1.4% (FTSR) et 9.7% (HEC). Les augmentations des budgets des facultés sont principalement liées à la charge du personnel et/ou l'attribution de nouveaux postes. La Faculté des HEC assurera le triplement des enseignements de 1^{ère} année dès 2014/2015.

En conclusion, après examen du rapport de la Direction sur le projet de budget 2015, ayant obtenu toutes les informations nécessaires de la part de la Direction, la Commission des Finances et de Gestion recommande au Conseil de l'UNIL d'accepter le projet de budget ordinaire 2015. Elle demande en outre à la Direction de tenir informé le Conseil de l'Université de toute nouvelle modification importante apportée à ce budget.

La Présidente remercie Patrizia Ponti et ouvre la discussion.

Antoine Chollet (CI-SSP) s'interroge sur les fonds externes, privés ou fonds FNS, qui ne sont pas comptabilisés dans le budget ordinaire. Par curiosité, il demande les chiffres pour ces fonds et leur évolution attendue pour l'année 2015. Il pose directement sa deuxième question sur le recours pendant au TAF, qu'arrivera-t-il en cas de gain de cause des cantons, une double subvention sera-t-elle versée ?

Dominique Arlettaz répond d'abord sur les fonds tiers, soit principalement le FNS et les fonds européens. Ceux-ci représentent soit environ 100 mio CHF par année, comme indiqué à la page 8 du rapport des contrôleurs des comptes (428 mio CHF sur le budget ordinaire, et 538 mio CHF en tout). Sur cette somme, 80 mio CHF proviennent du FNS, ce qui inclut les financements arrivant au CHUV et à l'IDHEAP, sous l'enveloppe «FNS-Lausanne».

Concernant le recours, si l'Etat de Vaud le gagne, la comptabilité continuera de fonctionner comme actuellement, avec un versement en 2015 de la subvention pour 2014. La Confédération verse un montant chaque année, donc il y aura uniquement un problème comptable, mais pas de versement double. En 2011, l'Etat de Vaud a fait une provision pour compenser la différence en cas de défaite devant le TAF. Cette provision qui sera dissoute en cas de gain devant le Tribunal.

Thierry Schiffmann (étu.-Lettres) pose une question qu'il conçoit être peut-être gênante pour certaines Facultés. L'annonce d'augmentation budgétaire est certes réjouissante, mais cet argent vient principalement des contribuables. Il se demande si l'UNIL est efficiente dans sa gestion. Par exemple, en calculant les montants facultaires en regard du nombre d'étudiant-e-s, les chiffres varient énormément, par exemple pour 4 facultés : FTSR : 66'000 CHF/année et par étudiant, en Lettres 14'000 CHF/année, en SSP 11'000 CHF/année et finalement en FBM 66'000 CHF/année. On constate donc que les théologiens coutent aussi chers que les médecins. Il s'excuse du côté provocateur de sa question, mais demande si des regroupements sont envisagés avec d'autres facultés de théologie pour peut-être rationaliser ces montants.

Dominique Arlettaz commence à indiquer que les coûts ne sont pas uniquement dus à l'enseignement, mais aussi à la recherche et à l'administration. Utiliser les effectifs

d'étudiant-e-s par faculté est un mauvais indicateur, car il y a étudiant-e-s qui suivent des enseignements croisés entre plusieurs facultés. Une matrice de transfert référence ces échanges, entre les facultés et également entre hautes écoles. Les calculs de coûts qui tiennent compte de ces échanges sont bien différents des chiffres évoqués.

Il rassure que le raisonnement en terme de coûts ne servira jamais à déterminer quel cursus doit rester et lequel doit disparaître, en tout cas pas sous la Direction actuelle. Un montant de 500'000 CHF annuel est destiné à l'augmentation du taux d'encadrement, en se basant sur un critère similaire mais plus fin que le calcul par étudiant. La part des budgets alloués à l'enseignement est dans toutes les facultés d'environ 50%. Lors des négociations budgétaires, les Facultés demandent toujours plus que ce qu'elles obtiennent, et donc l'élaboration des budgets se basent premièrement sur les intentions stratégiques de la Direction, en réponse aux demandes des Facultés.

Antoine Chollet (CI-SSP) répond à Thierry Schiffmann en affirmant qu'un universitaire ne coûte rien, il produit. L'UNIL fait partie de la production du pays, la proportion du PIB dédiée à l'enseignement et la recherche est stable sur 25 ans à environ 5%. Dans le PIB, toutes les administrations publiques comptent, et représentent 20%.

Thierry Schiffmann s'explique sur sa question, notamment sur des craintes de mécanismes de type «fin de budget», pour acheter du matériel pour «rien», sans réel but autre que de liquider l'argent en fin d'année. Si les investissements sont faits dans un but précis il s'en réjouit. Pour revenir à la FTSR, Neuchâtel a récemment supprimé sa Faculté de Théologie, donc quid de l'avenir de cette discipline au niveau régional ? La prérogative du Conseil étant notamment le nombre de facultés, il joue son rôle de membre de celui-ci.

Dominique Arlettaz indique que l'UNIL ne souffre pas des pratiques de fins de budgets, grâce au fait qu'elle peut conserver les excédents de budget, jusqu'à hauteur de 50% de la subvention cantonale... Il constate que la durée de vie moyenne du matériel informatique est stable à environ 5 ans, et que les gens ont plutôt tendance à vouloir conserver longtemps leur matériel. Il ne semble donc pas y avoir d'achats intempestifs de matériel comme craint précédemment.

L'intention de la Direction n'est pas de supprimer la FTSR, pour aucune raison, qu'elle soit budgétaire ou autre. En comparaison avec d'autres universités suisses, l'UNIL est très efficace dans la performance qu'elle retire de son budget.

M. le vice-recteur Jacques Lanarès précise qu'en réalité, l'UNIL rapporte au Canton environ 150 mio CHF de plus qu'elle ne lui coûte ! Cela est un peu égoïste par rapport à d'autres cantons, mais les citoyens vaudois gagnent de l'argent grâce à leur Université !

Alexandre Roulin (prof.-FBM) demande par comment ce calcul est fait.

Dominique Arlettaz indique que le calcul prend en compte les fonds qui rentrent (externes), plus ceux qui partent dans les communes.

Jacques Lanarès ajoute que cela correspond à la différence entre le budget de l'Université et la subvention cantonale.

Dominique Arlettaz précise que les retombées économiques sur l'économie locale sont importantes, via la consommation des membres de la communauté universitaire, en ressources et en service. Malgré tous ces éléments, c'est le parlement cantonal qui arbitre les finances du canton. Or, souvent, les universités sont dans le même département que l'école obligatoire. Pour l'UNIL c'est le de subventionnement cantonal représente 50% du budget, mais pour d'autres université ce chiffre est bien plus bas, avec même 20% dans le cas de St-Gall. Cela renforce l'importance de faire connaître

et d'expliquer à la société civile les actions et activités de l'UNIL pour pérenniser ce financement large et confiant.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 25 oui, sans non ni abstention.

8. Réponse à l'interpellation Schnyder sur le rapport d'enquête sur la restauration à l'UNIL

Benoit Frund revient sur les différents points soulevés par l'interpellation. En premier lieu, l'étude de satisfaction a été initiée par Commission de Restauration, avec l'appui de la FAE. L'idée est de recommencer cette opération tous les 2 ans pour suivre l'évolution de la restauration à l'UNIL. Cette enquête a reçu 5900 réponses, ce qui en fait donc un succès. Les attentes importantes des utilisateurs sont comprises par la Direction, ainsi que par les restaurateurs. Il rappelle ensuite que les restaurateurs signent leurs contrats avec le Conseil d'Etat, et pas avec l'UNIL, ce qui a des incidences sur les actions possibles envers ces restaurants.

Premièrement, la question de la place insuffisante dans les cafétérias est confirmée par le vice-recteur, en particulier à la période de l'année à laquelle s'est déroulée l'enquête, fin novembre. C'est le moment où il y a le plus de personnes sur le campus. En général, avec le mauvais temps, c'est la période la plus tendue. La Direction travaille à des aménagements futurs. L'Unithèque sera étendue dès 2017 (début des travaux). L'Internef sera également réaménagée, dans les mêmes délais. Dans un futur proche, il n'y a pas de miracles en terme de surface. Pour des raisons de sécurité il n'est pas possible de rajouter des tables indéfiniment dans les espaces «libres». Plutôt que sur l'espace, c'est sur le flux qu'il est possible d'agir, via la modulation des horaires de midi (une collaboration avec la Commission d'Enseignement est en cours). Actuellement, la pause globale entre midi et 13h est valable pour tous les cours. En passant en horaire continu (possibilité de continuer la matinée de cours jusqu'à 13h00, ou de mettre la première période de l'après-midi à 12h15), les problèmes de cafétérias, mais aussi de transports et de salles pourraient être partiellement résolus, comme cela est pratiqué pour les horaires du matin.

Ensuite, en ce qui concerne la question des spécificités alimentaires, Benoît Frund indique que l'enquête signale que les choix en terme d'alimentation végétarienne, ou sans gluten ou autres sont limités. Les restaurateurs essaient d'améliorer la situation sur la partie végétarienne, en offrant au minimum un menu végétarien dans chaque cafétéria, chaque jour. A l'Epicentre, il y a une offre sans gluten, ou sans lactose, mais au vu du nombre de spécificités alimentaires différentes il n'est pas possible de les satisfaire toutes. Pour ce qui est des intolérances alimentaires, la demande faite dans l'interpellation d'inscrire systématiquement les compositions des aliments n'est pas réalisable pour des raisons logistiques. Il signale toutefois que la demande est toujours possible au moment de la prise du repas. La liste des composants du repas n'est pas possible, comme au supermarché où la fabrication est industrielle.

Enfin, le traitement des questions «à développer» de l'enquête n'a pas encore pu être fait, pour la simple raison du gros volume de commentaires (environ 6'000 commentaires différents à traiter). Le mandat a été confié au CSE, service habitué à traiter des commentaires qualitatifs, et un rapport attendu au mois de juin. Il sera présenté à la Commission de Restauration puis publié dans le courant du mois de juin.

La réponse détaillée sera jointe en annexe au PV.

M. Paul Majcherczyk (PAT-FBM) salue la proposition d'horaires continus, car il est souvent difficile de manger dans de bonnes conditions à midi.

Mme Nathalie Neubert (CI-FBM) signale que 250 collaborateurs du CHUV déménageront dans les nouveaux locaux d'Epalinges en juin. Est-il prévu de changer quelque chose, car actuellement il n'y a qu'un petit restaurant et pas beaucoup de places avec des prix élevés.

Benoît Frund indique que c'est le CHUV qui s'occupe de cette région.

Dominique Arlettaz précise qu'à terme, le CHUV installera un restaurant à Epalinges, mais que cela n'est pas prévu pour cet automne.

9. Divers et interpellation

La Présidente passe la parole à Nicolas Turtschi (CI-Droit), qui présente l'interpellation du Corps Intermédiaire concernant la rémunération de celui-ci. M. Turtschi remercie la Direction pour les augmentations salariales qu'elle a obtenue. Il se réjouit que ces négociations aient abouti et des conséquences positives pour ses collègues. Il indique que ces changements de barèmes légitiment les demandes historiques des assistant-e-s allant dans le sens d'une augmentation.

Par contre, ces nouveaux barèmes auront tendance à créer deux catégories de doctorant-e-s, avec des doctorant-e-s FNS, qui, en 3^{ème} année, avec la première indemnité, atteindront à peine le revenu d'un-e assistant-e diplômé-e en première année à 100%. Ce genre de différence de salaire peut provoquer des tensions entre collègues, pour des tâches souvent relativement similaires. Il propose donc que le Conseil de l'Université se prononce sur le principe d'égalité maximale de revenu entre ces deux sources de financement d'un même type de poste.

La proposition de résolution du Corps intermédiaire sur les conditions salariales de la relève académique, écrite avant l'annonce des modifications de barèmes, a donc été reformulée en ce sens et communiquée au Bureau.

La proposition de prise de position est donc comme suit :

«Suite à l'augmentation de salaire des assistant.e.s diplômé.e.s à l'Université de Lausanne à partir du 01.01.2015, les doctorant.e.s FNS vont souffrir d'une importante inégalité salariale. Afin de compenser cette inégalité, le Conseil estime que chaque faculté doit accorder systématiquement la seconde indemnité facultative de CHF 500.-, mentionnée à l'article 4 de la directive 1.31 de la Direction. Le Conseil demande également à la Direction d'être informé de l'évolution de cette pratique dans les facultés.»

M. Dominique Arlettaz découvre la proposition. Il précise que le barème FNS jusqu'en 2013 était établi par le FNS. L'UNIL est la seule à compléter ces salaires via le système d'indemnité, avec un coût important. Ces règles salariales sont établies par le FNS avec un souci de cohérence entre universités. Le taux d'engagement dans certaines universités suisses est fixé à 50% en moyenne. A l'UNIL ce taux moyen est de 85%.

Il insiste ensuite sur la différence de cahier des charges entre un assistant FNS (rapport 85-15 entre recherche et travail pour l'institution), contre 50-50 pour les assistant-e-s UNIL. En 2014 le FNS a augmenté ses barèmes, donnant une inégalité inverse entre les deux statuts. La différence est actuellement de 10%.

Il indique enfin que le FNS réfléchit actuellement à une nouvelle hausse des barèmes. L'UNIL y est favorable. Sont également dans la réflexion la durée d'engagement, qui serait systématiquement de 4 ans contre 3 actuellement.

La Présidente ouvre la discussion dans la salle.

M. Paul Majcherczyk (PAT-FBM) constate que le traitement qui est fait des cahiers des charges est bien différent que celui présenté par Dominique Arlettaz, par exemple avec des doctorants FNS qui font bien plus d'assistantat qu'en théorie.

M. Benjamin Rudaz (CI-GSE) constate que l'hypocrisie règne entre taux d'engagement et taux d'activité, et donc salaire. En effet, quel que soit le taux d'engagement lors de la signature du contrat, une activité de recherche telle qu'une thèse se conduit à 100%, en particulier lorsque la durée espérée du contrat est de 3 ou 4 ans comme pour les financements FNS. De plus, les cahiers des charges sont souvent très lointains des standards énoncés. On se retrouve donc parfois dans un même bureau avec deux assistant-e-s ayant des tâches et activités similaires, mais de grosses différences de salaire. Ce genre de situation n'est bon ni pour les personnes concernées ni pour l'institution à moyen terme.

Mme Christiane Moro (Prof.-SSP) confirme la difficulté pour un-e doctorant-e FNS à refuser des tâches qu'on lui donne, au vu du rapport de force entre professeur-e et assistant-e.

M. John Antonakis (Prof.-HEC) ne voit pas de problèmes avec des différences entre les deux sources de financement. De son expérience, les assistant-e-s diplômé-e-s ont plus de difficulté que les doctorant-e-s FNS pour terminer leur thèse, au vu du temps hebdomadaire plus faible qu'ils peuvent y consacrer. Si des améliorations salariales sont apportées par le FNS, tant mieux car cela soulagera le budget de l'UNIL, qui pourra ainsi faire autre chose avec ses ressources.

M. Rosset (Doyen-Lettres) réagit sur la phrase centrale de la proposition concernant l'obligation d'attribuer la deuxième indemnité. Celle-ci est actuellement prise sur le budget des facultés, contrairement à la première indemnité qui est versée directement par la Direction. En cas d'acceptation, les facultés se retourneraient vers la Direction pour obtenir les moyens supplémentaires, car elles ne les ont simplement pas.

Dominique Arlettaz précise que le Conseil de l'Université n'a pas la compétence en ce qui concerne la politique salariale, mais il peut toutefois faire des demandes comme celle-ci.

Nicolas Turtschi précise bien que cela reste une proposition sans force de loi, qui a pour but d'influencer la situation dans le bon sens.

Antoine Chollet (CI-SSP) signale que les universités qui paient 50% ne paient que l'enseignement, et c'est uniquement récemment que la recherche a commencé à être rémunéré. Or, la recherche bénéficie à tout le monde, y compris l'institution, d'où une demande d'égalisation de ces conditions. Les indemnités permettent de rendre ces salaires décents. L'obtention de fonds FNS implique une responsabilité dans les équipes, avec parfois des utilisations de ces fonds très privées, alors qu'elles sont communalisées (overhead, etc).

M. Alexandre Roulin (Prof.-FBM) craint que mécaniquement plus d'indemnités signifie moins de postes, à budget égal. Il préférerait une réflexion plus poussée que la proposition, tout en gardant à l'esprit que la Direction se préoccupe de ces thématiques salariales.

La Présidente demande si des modifications ou amendements sont demandées, car il est possible, comme tout texte soumis au vote du Conseil, de le modifier.

M. Forquenot de la Fortelle (Prof.-Lettres) se demande si ce ne sont pas les assistant-e-s UNIL qui sont défavorisés, car n'ayant que peu de temps de recherche par rapport à leurs collègues FNS.

Nicolas Turtschi répond qu'effectivement, l'indemnité peut théoriquement être refusée par le doctorant-e, ce qui implique un temps de recherche de 100% (mais un salaire équivalent à un 60%).

Mme Nathalie Neubert (CI-FBM) ne voit pas le problème budgétaire en cas d'application de la proposition. Si le budget du département est trop faible pour accommoder cette demande, il suffit simplement d'attendre une année et demander une augmentation budgétaire à la Direction.

M. John Antonakis (Prof.-HEC) calcule qu'entre 85% en 3 ans, et 50% sur 5 ans, le temps de recherche est identique, donc les inégalités entre les deux situations sont relatives.

Le débat n'étant plus demandé, la Présidente demande aux initiants s'ils désirent maintenir le texte et le mettre au vote. Nicolas Turtschi confirme que oui.

La proposition recueille 16 oui, 5 non et 4 abstentions.

La résolution est donc acceptée !

9.1. Interpellation du PAT-HEC, sur la régulation du stationnement à l'UNIL (voir annexe)

La pétition ainsi que l'interpellation sont présentés par M Antonakis (Prof.-HEC). Les principales demandes des signataires sont les suivantes :

Benoît Frund signale que quelques éléments sont inexacts, simplement du fait que certaines données ne sont pas encore publiques. Il ne peut malheureusement pas donner de réponse précise sur chacune de ces questions. Le groupe de pilotage qui travaille sur ces questions de mobilités a accès aux informations financières de la gestion des parkings. Concernant l'aspect financier, il signale que le parking universitaire est actuellement largement déficitaire. Les remarques faites ici, notamment d'équité de traitement, seront prises en compte, avec une communication fin juin sur le nouveau système de parking, qui sera inauguré dès la rentrée 2014. Finalement, Benoît Frund indique que le COPRO comporte des membres des différents corps et différentes Facultés. Les préoccupations formulées dans cette lettre sont donc déjà partiellement prises en compte par ce comité de pilotage.

M. John Antonakis demande confirmation qu'une communication aura lieu, et si oui quand.

Benoît Frund confirme que celle-ci aura lieu fin juin !

M. Paul Majzerchuk (PAT-FBM) est étonné que le système soit déficitaire, tout en constatant des dysfonctionnements par exemple de déneigement, ce qui peut impliquer des accidents sur le site de l'UNIL pour le personnel.

Dominique Arlettaz dément formellement ce dernier point, indiquant que les parkings sont déneigés et déblayés tôt le matin. Il ne peut pas laisser dire que cela n'est pas fait, ou d'une quelconque négligence à ce sujet.

9.2. Mme Emmanuelle Jacquat dépose une interpellation. Plusieurs personnes ont appris que l'Aumônerie va être délocalisée en 2015. Beaucoup d'étudiant-e-s sont concernés, et demandent donc des précisions sur les raisons de ce déplacement, sur le futur emplacement de ce service et sur l'affectation des locaux actuellement occupés par ce service.

Le vice-recteur Benoît Frund répond que pour l'instant, seules des réponses partielles sont possibles. Le contrat entre les églises et les hautes écoles (UNIL et EPFL) arrive à

échéance à fin 2015. Un nouveau contrat est actuellement en discussion, et il n'est donc pas possible de communiquer là-dessus.

Toutefois, la Direction souhaite développer les activités de la Grange de Dorigny et le service des affaires socio-culturelles. Les surfaces actuelles de l'Aumônerie seraient donc potentiellement réaffectées à cet égard. Le futur emplacement de l'Aumônerie n'est pas encore décidé. Ce qui est sûr c'est que l'équipement de cuisine présent dans ce local sera maintenu.

- 9.3.** M. Jonas Schnyder pose ensuite une question à M. Benoît Frund concernant la caméra de surveillance positionnée sur le toit de Géopolis, à l'angle sud du bâtiment, qu'en est-il ? Différentes affiches ont fait leur apparition sur le campus dénonçant cette surveillance inexplicquée.

Le vice-recteur est étonné de la question, car il n'y a à sa connaissance aucune caméra de surveillance sur le toit de Géopolis. Il n'a jamais autorisé la pose d'une telle caméra de surveillance.

Dominique Arlettaz indique que la Direction va se renseigner à ce sujet.

C. Demay (étu.-Droit) signale que suite à un échange d'email avec M. Jourdan (UNISEP), il semblerait que cette caméra a été installée par la Police Cantonale.

- 9.4.** Mme Juliana Sobbia demande si le bureau devra être renouvelé lors de la prochaine séance.

Carine Carvalho confirme que le bureau devra être réélu, dans sa forme actuelle ou modifiée, à la séance de septembre.

La parole n'étant plus demandée, Mme C. Carvalho clôt la séance à 18h30.

Procès-verbal : Benjamin Rudaz (secrétaire du Conseil de l'UNIL)

12 septembre 2014